



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**20 avril 2023**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 20 avril 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE/CDAC N°2023-59	14.04.2023	Avis relatif au projet d'extension à hauteur de 3 351 m <sup>2</sup> de surface de vente sur 4 lots de l'ensemble commercial « O Mathurins » situé sur la commune de Bagneux.	3

## **DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ**

### **Avis DCL/BRGE/CDAC-2023-59 du 14 avril 2023 relatif au projet d'extension à hauteur de 3 351 m<sup>2</sup> de surface de vente sur 4 lots de l'ensemble commercial « O Mathurins » situé sur la commune de Bagneux**

La commission départementale d'aménagement  
commercial des Hauts-de-Seine

**Vu** le code de commerce ;

**Vu** la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la demande d'avis pour l'extension de l'ensemble commercial O Mathurins situé à Bagneux reçue le 1<sup>er</sup> mars 2023, et enregistrée sous le numéro 92/2023/03/01 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 13 mars 2023 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur l'agrandissement de l'ensemble commercial susvisé ;

**Vu** l'avis favorable de la DRIEAT daté du 13 avril 2023 ;

**Sous la présidence de M. Yoann BLAIS, Sous Préfet à la relance économique ;**

Personnes présentes ayant le droit de vote ;

**Monsieur Laurent KANDEL**, Adjoint au Maire de Bagneux

**Mme Marie VERET**, Adjointe au Maire d'Antony

**Mme Marion JACOB-CHAILLET**, Conseillère Régionale

**M. Bernard DUCCELLIER**, Association UFC Que Choisir

**M. Gérard SCHREPFER**, Association Léo Lagrange

**M. Olivier DELOURME**, Association Environnement 92

**Mme Joëlle GRILLE**, Personnalité qualifiée pour le département du 94

Assisté des représentants de l'Etat :

**Mme Soizic LAFFAY**, Adjointe au chef du bureau de la réglementation générale et des élections

**Mme Randa RAMDANI**, Cheffe de section

Considérant que la CDAC des Hauts-de-Seine est compétente pour se prononcer sur les modifications des surfaces de vente du projet de l'éco quartier « Les Mathurins » à Bagneux telles que proposées par la société Mall & Market, et que le quorum est atteint ;

Considérant que le projet consiste en une extension de 3351 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial composé de 4 lots en cours de réalisation ;

Considérant que de nombreux objectifs en matière de développement durable sont prévus du fait de la labellisation éco-quartier pour cet ensemble commercial, tels que la conservation de poches de pleine terre en rez-de-chaussée ou la liaison au réseau de chauffage urbain ;

Considérant que l'offre commerciale envisagée viendra renforcer l'attractivité et le dynamisme économique de la commune de Bagneux au sein de l'écoquartier O'Mathurins ;

Considérant que le site sera générateur d'emploi ;

Considérant que le site bénéficie d'un important réseau de transports en commun ;

Suite aux échanges de la commission :

La commission procède au vote :

- Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Laurent KANDEL

Mme Marie VERET

Mme Marion JACOB-CHAILLET

M. Bernard DUCCELLIER

M. Gérard SCHREPFER

- S'est abstenu :

Mme Joëlle GRILLE

- A voté contre :

M. Olivier DELOURME

Absents :

M. Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental ou son représentant ;

M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant ;

M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux ou son représentant ;

Mme Hélène DE COMARMOND, Maire de Cachan ou son représentant ;

Mme Sophie THOLLOT, Personnalité qualifiée.

<p>La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société Mall &amp; Market, d'extension à hauteur de 3 351 m<sup>2</sup> de surface de vente sur 4 lots de l'ensemble commercial « O Mathurins » située dans l'écoquartier du même nom sur la commune de Bagneux.</p>
---

Nanterre, le 18 mars 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous Préfet à la relance

Yoann BLAIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>